



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 2689

Texte de la question

M. Maurice Janetti appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les attentes des élus et des populations de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur quant au choix du site de Cadarache pour la mise en oeuvre du projet ITER. Il considère, pour sa part, que le projet ITER est fondamental pour l'Europe, la France et la région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Il lui rappelle qu'il a interrogé ses prédécesseurs sur cette question par une question écrite, puis par une question orale. La réponse à cette dernière faisait référence aux conclusions attendues des explorations engagées dans le cadre de la phase d'analyse technique approfondie actuellement en cours. Il lui demande de faire le point sur l'état d'avancement du travail de la commission et si des éléments nouveaux de nature à emporter la décision de la France quant à sa candidature à l'accueil de ce projet, en envisageant la mobilisation des fonds structurels européens pour contribuer au financement de ce programme, se sont fait jour.

Texte de la réponse

La phase actuelle de l'étude de définition du projet ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) devrait se terminer en juillet 1998. Elle permettra de déterminer les grandes lignes d'une machine de démonstration scientifique et technologique devant ouvrir la voie à une production industrielle d'énergie au cours du prochain siècle. L'avancement des sept projets technologiques destinés à s'assurer de la viabilité d'ITER conduira vraisemblablement à repousser la décision d'une année au moins. Le coût d'une telle machine n'a pas varié depuis les dernières estimations. Il s'élève pour la construction à 50 milliards de francs, auxquels s'ajoutera un montant égal pour l'exploitation, soit un coût total supérieur à 100 milliards de francs. Il paraît donc prématuré, à ce stade, d'aborder la question de la localisation de manière trop détaillée. La France a indiqué, conjointement avec l'Allemagne, en juillet 1996, qu'elle n'était pas candidate à l'accueil d'ITER sur son sol aux conditions actuelles. Cette position était motivée par le coût du projet et la part très lourde qui incomberait au pays hôte. Aucun élément complémentaire ne permet, à ce jour, de penser que les fonds structurels communautaires puissent être utilisés pour une opération de cet ordre, ni d'ailleurs que la France puisse alors en bénéficier. Les travaux préparatoires au Ve programme, cadre de recherche et de développement, se poursuivent. La proposition de la Commission comprend une action clé sur la fusion, centrée sur ITER, dont le financement prévisionnel, et non encore avalisé, est sensiblement comparable à ce qu'il est actuellement. Les prochains mois devraient permettre de préciser la position européenne en la matière. Il faut enfin rappeler que la France attache une grande importance aux travaux sur la fusion et dispose d'équipes de premier plan au niveau mondial. Elle défend le principe d'une coopération internationale visant à réaliser à terme un réacteur de fusion. La vigilance française sur cette question et les recherches conduites par le commissariat à l'énergie atomique doivent permettre de tirer le meilleur parti technologique et industriel, en toutes hypothèses, d'un éventuel projet mondial.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Janetti](#)

Circonscription : Var (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2689

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2829

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3578